LES CAHIERS

UNIVERSITÉ POPULAIRE VILLENEUVE

2 €

N°7

CYCLE POUR [SE] COMPRENDRE

PEUT-ON PARLER DE GESTION COLONIALE DES QUARTIERS POPULAIRES ?

Cycle « Que reste-t-il du passé colonial ? »
Séance du 26 avril 2018
Intervention de Pierre-Didier Tchétché Apea, Marie-Hélène Bacqué, Omer Mas Capitolin et Guillaume Roux.

ÉDITORIAL

Lors du 8e rendez-vous du cycle « Que reste-t-il du passé colonial ? » organisé dans le cadre de l'Université populaire de la Villeneuve la question à l'ordre du jour est comment une vision coloniale continue à informer le regard sur les quartiers et les politiques en sa direction. Depuis des années les discours politiques posent les quartiers comme un problème, comme des espaces à part, des « territoires perdus de la république » à reconquérir et comme des « zones de non-droit ». Ils puisent dans un imaginaire colonial. Le dernier exemple en date est celui de Emmanuel Macron qui disait en novembre 2017 qu'il faudrait « remettre la République au cœur de nos quartiers ». Il sous-entend que les quartiers sont en opposition de la république, des espaces « autres », où règne un rejet de la république tandis que le sentiment qui est davantage partagé selon nous est un abandon par la république, dans laquelle il n'y a pas de place « pour nous ».

La question qui soumise au débat ce soir est : Que reste-t-il du passé colonial dans la politique envers les quartiers ? Dans les rapports entre la police et la population ;

Université Populaire Villeneuve
2017 - 2018

INTRODUCTION

Pour ce huitième rendez-vous du cycle « Que reste-t-il du passé colonial ? » organisé dans le cadre de l'Université populaire de la Villeneuve, la question à l'ordre du jour est comment une vision coloniale continue à informer le regard sur les quartiers et les politiques en sa direction.

Depuis des années les discours politiques posent les quartiers comme un problème, comme des espaces à part, des « territoires perdus de la République » à reconquérir et comme des « zones de non-droit ». Ils puisent dans un imaginaire colonial. Le dernier exemple en date est celui d'Emmanuel Macron qui disait, en novembre 2017, qu'il faudrait « remettre la République au cœur de nos quartiers ». Il sous-entend que les quartiers sont en opposition de la République, des espaces « autres », où règne un rejet de la république tandis que le sentiment qui est davantage partagé selon nous est un abandon par la République, dans laquelle il n'y a pas de place « pour nous ».

La question qui soumise au débat ce soir est : que reste-t-il du passé colonial dans la politique envers les quartiers ? Dans les rapports entre la police et la population ; dans la politique de la ville ; dans la mission du programme de rénovation urbaine de « mélanger les populations » ? Nous ne serons certainement pas tous d'accord mais c'est ce que nous cherchons. C'est dans cette diversité que nous cherchons à forger un chemin.

Les soirées-débats précédentes ont déjà fournies pas mal de réponses à la question de ce qu'il reste du passé colonial : dans nos vies de tous les jours à travers les transmissions et silences dans nos familles ; dans ce qu'on apprend et ce qu'on n'apprend pas sur les bancs de l'école ; dans le racisme aujourd'hui en tant qu'héritage de l'imaginaire colonial et qui continue à influencer, notamment les politiques sociales. Ces réflexions nous ont aussi emmené vers la question d'un futur décolonial en re-imaginant la société avec Glissant, pas comme une nation faite d'une souche mais à partir des rencontres, en se créolisant.

À PARTIR DE QUEL MOMENT LES BANLIEUES ONT ÉTÉ POSÉES COMME UN PROBLÈME ?

MARIE-HÉLÈNE BACQUÉ : C'est une vieille histoire, pas du tout récente. Au départ, quand la classe ouvrière commence à arriver dans les grandes villes, on parle de classe dangereuse. Les faubourgs sont considérés à la fois comme des lieux dangereux et comme des banlieues qui commencent à se développer. Au début du 19e siècle, des abbés font un tour de la banlieue parisienne et décrivent des territoires sans moralité, sales, qui menaceraient la capitale. Le début du 19e siècle, c'est aussi le moment où l'on peut dire qu'il y a une peur dans la ville, une peur des classes populaires parce ce qu'il y a une peur des épidémies. Il y a aussi une peur politique, car on est dans une période post-révolutionnaire. C'est pas nouveau et c'est ce qui va conduire à l'élaboration des premières politiques publiques du logement. Pour moraliser le peuple, pour obtenir la paix sociale, on va construire des logements. Certains veulent aussi transformer la société dans une vision plus égalitaire.

Cette question rejaillit bien plus tard, après la guerre. Lors de la construction intense de logements, on a été dans cette logique de construire pour le peuple, de construire pour loger les classes laborieuses. Au début des années 70, on commence à s'interroger sur ce que deviennent ces nouveaux quartiers qu'on a construit autour des villes, dans les banlieues. On ne parle pas à l'époque de quartiers dangereux ou de quartiers à problème. On s'interroge en disant qu'on a construit des grands ensembles et qu'un certain nombre de ces quartiers, finalement, ont été écarté de la croissance.

Puis arrive les gouvernements sous Mitterrand, les premières révoltes dans les banlieues qui bien souvent suivent la mort de jeunes tués lors d'affrontements avec les policiers, ainsi que la marche pour l'égalité en 1983. Mitterrand, avec le rapport Dubedout [maire de Grenoble de 1965 à 1983], va mettre en place ce qui s'appelle la

politique de la ville. Au départ, on parle plutôt de zones sensibles que de quartiers dangereux. Dans le rapport Dubedout, il y a encore l'idée qu'on va s'appuyer sur les forces qui vivent dans ces quartiers pour les transformer et pour faire en sorte qu'il y ait un développement endogène de ces quartiers. Cette politique va se généraliser. On est dans la période qu'on appelle, à l'époque, la crise. Les difficultés sociales s'accroissent. Les politiques de peuplement se transforment, avec notamment l'arrivée des familles immigrées. On parle de quartiers d'exclusion — une notion très à la mode dans les années 90 mais qui pour moi est un problème — c'est-à-dire de populations qui ne seraient plus dans la société, qui en seraient exclues. On commence à les regarder comme quelque chose à la marge.

La suite vous la connaissez : la montée de la crise sociale et une politique de la ville qui va se centrer de plus en plus sur les questions de sécurité et de rénovation urbaine qui vont conduire à démolir un certain nombre de quartiers. L'idée, on y reviendra tout à l'heure, est qu'on va réduire la pauvreté en la dispersant. Le ton se durcit en même temps que les inégalités s'accroissent, que le rapport à l'emploi devient de plus en plus compliqué et que monte la question de l'islamophobie. Les quartiers populaires sont de plus en plus considérés comme des quartiers autres. Et l'autre, c'est celui qui est français mais en même temps, il est coloré, il est musulman, quelqu'un qui est présenté comme un danger pour la société française.

PIERRE-DIDIER TCHÉTCHÉ APEA : Pour moi, ce qui fait que ces quartiers sont formulés comme un problème prend pour origine les révoltes. Soudainement on voit surgir une population qui, jusqu'ici, n'apparaissait pas vraiment dans l'espace public, ou alors de façon déconsidérée. Tout d'un coup, il y a des centaines de milliers de personnes qui crient leur vécu en termes d'exclusion et de racisme. Ce mouvement est né en 1983, avec la marche qui a été surnommée la « Marche des beurs », mais qui était une marche universelle et anti-raciste. À ce moment-là, il y a un temps fort politique inédit qui marque la société française.

Il y a eu très régulièrement, dans l'accompagnement de cette politique de la ville, des révoltes. Tout au long de l'histoire, on voit que les tensions s'exacerbent et s'organisent autour des rapports entre la police et les jeunes. Celle de 1983 a été pacifique, mais il y en a eu des plus violentes. En 1979, il y a eu les premières échauffourées entre la police et les jeunes [à Vaulx-en-Velin, en banlieue de Lyon], ce qui est un point de cristallisation. En 1981, aux Minguettes, à Vénissieux. En 1990, à nouveau Vaulx-en-Velin, mais également en région parisienne, notamment à Mantes-la-Jolie, aux Mureaux, à Dammarie-les-Lys. Ce qui nous amène à 2005 : Clichy-sous-Bois.

À chaque révolte, des initiatives publiques sont prises. 1990 est une date importante : François Mitterrand est à Bron [en banlieue de Lyon] et lance le premier ministère de la Ville et les premiers sous-préfets à la Ville. On crée une véritable « politique de la ville », avec des moyens supplémentaires. Va s'en suivre toute une série d'initiatives publiques pour renforcer cette politique, comme la création de l'Agence nationale de rénovation urbaine [Anru, en 2003]. Toutes ces tentatives sont mises en place pour répondre à la question sociale et politique qui se pose dans ces territoires qui ne supportent plus d'être gérés en marge de la société française, aux confins de la République, avec des moyens de coercition inédits, avec des traitements hors du droit commun. Cela pose une série de problèmes politiques et sociaux à notre République.

C'est important de faire ce lien car on a parfois l'impression qu'il y a une espèce de linéarité dans l'action publique, que l'État prend conscience d'un problème et met en place des initiatives, alors que c'est la confrontation entre la société et l'État qui, à un moment donné, fait émerger des politiques publiques. C'est le cas pour les quartiers populaires, comme cela a été le cas pour le droit des femmes ou pour les ouvriers. Ce sont toujours les principaux concernés qui, par leurs moyens d'expression, essayent de faire bouger les lignes.

Actuellement, on est dans une situation très préoccupante. De mon point de vue, l'avenir de la France se joue dans ces quartiers. D'une part parce que c'est une population jeune, nombreuse dans un pays qui vieillit, d'autre part grâce à l'apport nouveau d'une francité, d'une nouvelle vision de la société française. Une francité extraordinaire qu'il faut comprendre au sens premier du terme, qui prend ses sources dans l'histoire commune, la colonisation notamment.

Les quartiers populaires sont formulés comme un problème dès lors que

1990-2010 : 20 ans de révoltes dans les quartiers populaires suite à des morts causées par la police.
Personne tuée
Date
Quartier (Ville)

- Thomas Claudio, 6 octobre 1990, Vaulx-en-Velin
- Aïssa Ihich, 27 mai 1991, Val Fourré (Mantes-la-Jolie)
- Youssef Khaïf, 9 juin 1991, Val Fourré (Mantes-la-Jolie)
- Mourad Tchier, 27 décembre 1993, Bron
- Ibrahim Sy, 27 janvier 1994, Les Sapins (Rouen)
- Gokhan Cetin & Khaled Maaoui, 14 avril 1994, Bron
- Fouazi Benraïs, 26 avril 1994, Toulon
- Rachid Chebchoub, 20 décembre 1994, Manosque
- Belkacem Belhabib, 8 août 1995, Noisy-le-Grand

Djamel Benakka
1er novembre 1995
Saint-Nicolas (Laval)

Abdelkader Bouziane
17 décembre 1997
Damarie-les-Lys

Fabrice Fernandez
20 décembre 1997
La Duchère (Lyon)

Habib Ould Mohamed
13 décembre 1998
Toulouse

Ali & Karim
4 juillet 2001
Borny (Metz)

Abdelia, Hocine, Saïda & Stéphane
13 octobre 2001
Thonon

B. Djelloul
26 décembre 2001
Vitry-sur-Seine

Moussa Bradey
2 janvier 2002
Les Mureaux

Prosper Dos Santos
19 octobre 2002
Hautepierre (Strasbourg)

Mourad Belmokhtar
2 mars 2003
Durfort

des gens essayent de changer leurs conditions de vie, de s'organiser et de se projeter dans une société qui ne les reconnaît pas suffisamment. Ce décrochage est violent au niveau de la réussite scolaire, de la délinquance, du chômage, de l'urbanisme... Tous ces dispositifs ont de bonnes intentions. La politique de la ville a quand même amené de l'innovation dans l'action publique. Mais il faut aussi de l'innovation dans l'action politique car il faut aussi associer les gens à qui sont destinées ces actions publiques.

Un dernier mot sur le point de cristallisation qui est le rapport entre la police et les jeunes. Très régulièrement, une logique se déploie lorsqu'un policier est impliqué dans la mort d'un jeune. Dans un premier temps il y a une collecte des éléments matériels ou non, réunis par la police. Cette même police leur donne une qualification juridique, qui est transmise au juge qui généralement garde cette qualification. Les procès donnent lieu à des décisions que les populations n'acceptent pas, qu'elles considèrent comme injustes [comme celle pour Zyed et Bouna, ndlr]. Ce processus, qui pose problème, se retrouve dans la cinquantaine de cas qui ont existé ces dix dernières années. Il faudra s'y pencher à un moment donné car c'est aussi un problème politique.

INTERVENTION DU PUBLIC : J'adhère tout à fait aux repères qui ont été évoqués tout à l'heure. Je rajouterai simplement que cette situation des quartiers n'a pas fait irruption comme ça dans la société française mais qu'il y a eu avant des signaux. Par exemple, la loi Stoléru [Lionel Stoléru, secrétaire d'État chargé des travailleurs manuels et immigrés du gouvernement de Raymond Barre, de 1978 à 1981], la politique du retour des immigrés. Suite au choc pétrolier, on s'est aperçu en France que l'immigration devenait peu à peu un problème, car ça veut dire qu'il faut gérer le regroupement familial. Il y a eu des célibatairisés [nombre d'immigrants, notamment d'Algérie, avaient un statut et une situation d'homme célibataire, isolés de leurs familles restées au pays, c'est-à-dire qu'ils étaient devenus célibataires dans leur lieu de vie, ndlr] qui ont amené des familles, qui ont eu des enfants qui ont grandi. La grève des travailleurs dans les foyers Sonacotra pour de meilleures conditions de vie illustre le fait que les immigrés commencent à revendiquer une situation plus viable. De même les grèves à Renault, les luttes syndicales. Ou encore les expulsions à la veille de l'élection de M. Mitterrand, lors desquelles beaucoup de jeunes ont été renvoyés soi-disant dans leur pays d'origine alors qu'ils sont nés ici. Il y a eu plein de signaux pour dire qu'une population n'est plus désirée en France. Ce sont les causes de la sédimentation de la situation sociale qui ont cristallisé une certaine revendication d'une place dans la société française, nées de la situation qu'on avait par rapport à l'immigration. Petit à petit, dans les quartiers, les choses ont commencé à monter, notamment la relation avec la police. Comme dans tous les pays, quand un groupe qui commence à s'organiser pour revendiquer devient un groupe dangereux. Plutôt que d'envoyer des signaux politiques, on a oublié que ces gens avaient des revendications, des spécificités qu'il fallait reconnaître et qu'on n'a pas pris en compte. La montée de l'islamisme s'est appuyée là-dessus. Suite à la révolution iranienne, le wahhabisme a commencé à s'implanter dans les pays occidentaux, notamment en France, ce qui a permis à des personnes qui se sentaient rejetées de recevoir une forme de reconnaissance. Il ne faut pas oublier que la question de l'immigration a été, à mon avis, un des déclencheurs des situations sociales qui se sont aggravées. Dans l'Histoire, il y a une continuité.

À LIRE AILLEURS

▶ ***Familles maghrébines en France, l'épreuve de la ville*, de Rabia Bekkar, Nadir Boumaza et Daniel Pinson. Lire en partie en ligne : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k48085124/f1.image**

« Vous avez déroulé une histoire de la banlieue qui est très sociale, très sociologique, très historique, notamment la chronologie des événements depuis une quarantaine d'années, mais j'étais surpris de ne pas entendre les mots-clés de discrimination et de racisme, car c'est de ça qu'il est question. Même si les banlieues ne sont pas habitées uniquement par des Noirs, des Arabes ou des Roms, c'est ce qu'il se joue dans les représentations politiques et médiatiques. Quand on parle de la peur de la banlieue, c'est la peur des Noirs et des Arabes. La représentation actuelle de la banlieue, c'est le terrorisme islamiste. »
Un membre du public

INTERVENTION DU PUBLIC : Ma question à moi est qui parle quand on parle de politique de la ville ou quand on parle des populations ? Où est la parole des populations elles-mêmes ? Il y a plusieurs manières de les invoquer, dans plusieurs registres, que ce soit au niveau des dispositifs publics ou des élus.

PIERRE-DIDIER TCHÉTCHÉ APEA : D'où parle-t-on ? De notre place de citoyen, de personne ordinaire qui vit des choses en raison, malheureusement, de son origine, de sa confession, de sa citoyenneté, qui se voit traiter différemment de n'importe quel citoyen. C'est de ça dont il s'agit. Je crois que personne ne prétend porter la parole des quartiers ou être dans une posture de monopole.

OMER MAS CAPITOLIN : Vous avez évoqué la légitimité. Je pense que la légitimité on la prend. Soit on a envie de bouger et on bouge, on entraîne les autres, soit on attend qu'on nous donne une légitimité pour faire les choses, on ne fera rien. J'assume une légitimité en utilisant le contentieux

Adil Malouki
7 janvier 2004
La Bourgogne (Tourcoing)

Térence & Roland
13 mars 2004
Grigny

Zyed Benna & Bouna Traoré
27 octobre 2005
Clichy-sous-Bois

Lakhamy Samoura & Moushin Sehhouli
25 novembre 2007
Villiers-le-Bel

Karim Boudouda
16 juillet 2010
La Villeneuve (Grenoble)

juridique, pour faire bouger l'État.

PIERRE-DIDIER TCHÉTCHÉ APEA : Pourquoi parle-t-on de ça ? Parce que nous avons une histoire commune, qui est l'histoire coloniale. Aujourd'hui, c'est un terme galvaudé qui mériterait d'être précisé davantage. On voit bien que quand on est né dans un certain territoire, quand on a une certaine origine, une certaine confession, on n'est pas traité de la même façon. Ces révoltes ont été le refus d'être assigné à une certaine identité, d'être réduit à un statut qu'on ne peut plus supporter car on a vocation à être traité autrement.

On est dans cette problématique qui fait penser aux situations d'antan qui sont transmises par nos parents et par l'Histoire. Évidemment, on n'est pas dans la même situation que dans les années 40, 50, 60, c'est un lieu commun. En même temps, les problèmes existent toujours, pour avoir accès à tel emploi, pour faire telles études, pour être reconnu. On parle beaucoup de l'islam, on sait que quand on est une femme voilée dans la société française, on a énormément de difficultés. Toutes ces questions mènent au refus d'accepter la situation et à une volonté d'être considéré autrement, donc conduisent à s'exprimer et à s'organiser, ce qui pose problème à la société française.

Il n'y a pas si longtemps, juste avant les émeutes de Clichy, la loi de 2005 met en place les bienfaits de la colonisation. On sait tous ce qu'induit, produit et détruit la colonisation, c'est donc quelque chose qui pose question. Après la révolte, il y a toujours une volonté de s'organiser et de s'investir, y compris le champ politique. Je crois que c'est une voie intéressante, mais ce n'est pas l'unique voie. Mais il y a un vrai problème de représentation politique et un vrai problème de portage de la parole politique. Les principaux concernés ont un rôle à y jouer, mais dès que les gens le font, ils se font tester, taxer de communautarisme, et d'autres termes en -isme qui cherchent à les cantonner dans leurs initiatives.

J'étais membre du Mouvement de l'immigration et des banlieues (MIB), créé en 1995 à l'initiative de plusieurs associations ou collectifs, dont Résistance des banlieues, dont le Comité national contre les doubles peines, etc. À ce moment il y a eu un débat sur l'utilisation du terme « colonisation » ou « colonialisme ». À ma connaissance, le MIB est le premier à utiliser cette expression de « gestion coloniale des quartiers », en identifiant clairement la politique de la ville. Le MIB était hostile à la création du Parti des indigènes de la République (PIR), considérant que cette question était trop lourde pour être vulgarisée de cette manière, par des personnes qui n'avaient pas connu la situation de nos parents, l'indigénat ou la société d'après-guerre. Il y avait un vrai risque de désacraliser la question de la colonisation à travers les questions qu'on pouvait porter dans les quartiers. Le PIR a fait le choix de cette continuité, nous, au MIB, on a continué au FSQP, le Forum social des quartiers populaires.

Il y avait la dénonciation d'un état d'exception dans la continuité d'une situation post-coloniale. Cet état d'exception est incompatible avec l'égalité de traitement dans un état de droit. L'instrument de cet état d'exception, c'est la police. Son rôle est clairement identifié d'un point de vue territorial et d'un point de vue de la population à qui est adressée cette politique spécifique et particulière. Les moyens de coercition assez inédits de la police sont mis en œuvre pour à la fois contenir la colère de cette population et pour empêcher qu'elle déborde. Il y a des rapports du ministère de l'Intérieur qui font clairement état de la façon dont les forces de l'ordre, qui ne sont effectivement plus des gardiens de la paix, s'entraînent pour contenir cette population, avec des moyens et des technologies modernes : drones, guérilla urbaine dans des villes fictives, etc. Cela interroge la volonté de l'État de résoudre les questions régulièrement posées dans ces quartiers.

MARIE-HÉLÈNE BACQUÉ : On ne peut pas dire simplement que l'État est raciste, c'est sans doute un raccourci. Comme l'a dit Pierre-Didier, l'État est pluriel, il est traversé par plusieurs logiques très contradictoires ; par ailleurs l'État est la reproduction des rapports de force dans la société. Par contre, on sait que l'État a une histoire coloniale, il y a eu des fonctionnaires de la colonisation qui ont gardé longtemps des responsabilités. Cet État n'a jamais conduit de débat sur la question coloniale et mène aujourd'hui des politiques qui sont objectivement discriminatoires. Mais c'est différent de dire que l'État est raciste.

OMER MAS CAPITOLIN : Quand on regarde la façon dont les choses se passent et qu'on regarde l'histoire de notre pays, ça nous renvoie à ce qui

se passait dans les années 50 avec les populations algériennes. L'État avait une stratégie politique et policière pour maintenir la pression sur une population et pour faire ressentir à cette population son infériorité.

Dessin de Patrick Chapatte pour la Neue Zürcher Zeitung*, journal zurichois (6 novembre 2005).*

CLASKE DIJKEMA : Je voudrais répondre sur la base de cycles qu'on a déjà vus. Je voulais mentionner trois points. Pendant la séance sur l'histoire de la colonisation, une des spécificités de la colonisation, c'est d'avoir la nationalité française sans avoir la citoyenneté. Cela dépend de la façon dont on voit la citoyenneté car effectivement, aujourd'hui, tout le monde peut voter, mais certains disent qu'on est citoyen que quand on a le droit de revendiquer des droits. Typiquement, on voit dans les sentiments exprimés qu'on est des citoyens de deuxième rang.

Deuxième point, on voit aussi que quand des personnes issues de la colonisation revendiquent leurs droits, on leur renvoie le discours « Vous êtes venus en France, vous devez être contents ! » , comme si on restait un invité éternel. Chaque fois que les personnes qui haussent la voix pour revendiquer des droits, elles se voient renvoyer un extérieur, même s'ils sont Français, on va leur dire « Il faut quand même s'adapter. », comme si ils appartenaient à un extérieur. J'ai l'impression que les quartiers sont des extérieurs, on a entendu, des quartiers de non-droit ou des quartiers à part. Dans le discours politique, c'est construit comme des territoires pas tout à fait français. On retrouve l'idée qu'il y avait pendant la colonisation avec la métropole et les autres espaces, qui n'étaient jamais vraiment intégrés dans ce qui était la France, qui devait être chrétienne et blanche. On a le même imaginaire pour les banlieues et les quartiers que pour les colonies.

Troisième point, Omer Mas Capitolin l'a dit tout à l'heure, les jeunes se font souvent contrôlés dès qu'ils sortent du quartier. À travers ces pratiques, on cantonne ces jeunes dans certains espaces. Mais pas uniquement les jeunes, on le voit aussi avec les femmes voilées. Elles racontent que dès qu'elles vont en centre-ville, à travers le regard des autres, qu'ici, elles n'ont pas leur place. Ce discours, on l'entend par exemple dans le tram A [ligne de tramway qui relie les quartiers sud de Grenoble, populaires, au centre-ville] avec l'idée d'une ligne. Où est-ce qu'on sort du quartier et où la France commence ? Pour certains, c'est vers la Caf, pour d'autres c'est Chavant.

GUILLAUME ROUX : Je ne travaille pas directement sur la question de la continuité coloniale mais il y a quelque chose qui joue beaucoup dans l'imaginaire colonial, c'est ce qui s'est passé pendant la guerre d'Algérie. Après l'indépendance, les fonctionnaires français en Algérie reviennent en France, notamment ceux qui s'occupent des politiques urbaines. Ils reprennent les catégories qui avaient été forgées en Algérie. Quand vous regardez les politiques urbaines, dans certaines villes, dites d'éradication des bidonvilles, vous retrouvez des catégories importées de l'Algérie coloniale, comme français / musulman d'Algérie. Il y a aussi des choses qui sont de l'ordre de l'imaginaire, mais c'est compliqué d'évaluer les effets. Pendant la guerre d'Algérie, il y a eu tout un discours, notamment à l'extrême droite, sur la sexualité « sauvage » des hommes algériens. Discours qui s'est retrouvé dans les années 70, autour du bidonville de Nanterre par exemple, avec tout un imaginaire de viols perpétrés par des hommes algériens, alors qu'il avait été démontré qu'il n'y avait pas plus de viols chez les hommes algériens que chez d'autres hommes. La continuité est dure à évaluer car tout ça s'est brusquement arrêté à l'indépendance algérienne. Est-ce qu'aujourd'hui l'imaginaire autour du voile est la continuité de ça ? On peut faire l'hypothèse mais c'est dur à mesurer. La conception civique actuelle de la citoyenneté a subi une rupture avec l'indépendance algérienne. Vous avez des gens qui sont nés français en Algérie qui n'étaient plus français à l'indépendance ; on pourrait établir une connexion avec la déchéance de nationalité qui est une forme d'ethnicisation ou de racialisation de la nationalité, qui pourrait être une notion purement juridique.

OMER MAS CAPITOLIN : Si, dans certains quartiers, on ne retrouve effectivement que des Noirs et des Arabes, est-ce que ce sont eux qui ont choisi d'habiter là ? Ça peut faire le lien avec l'intervention de monsieur sur la colonisation. Comment contient-on une population ? Vous les mettez au même endroit ! Comme pour un troupeau, avec un enclos autour. Dans l'idée même, ce sont des relents de la façon dont ils ont appréhendé les populations, comme on a encore des lois napoléoniennes.

POLICE : COMMENT LES POLITIQUES PUBLIQUES CONTRIBUENT-ELLES À LA STIGMATISATION DES QUARTIERS ?

PIERRE-DIDIER TCHÉTCHÉ APEA : Ce qu'il faut savoir c'est qu'il y a des rapports spécifiques dans ces quartiers. La question du pare-chocage [renverser quelqu'un en voiture, ndlr], par exemple, les gens seraient étonnés de savoir qu'à une certaine époque, ça

a été une culture policière. Pendant pas mal d'années, ça a été une façon d'arrêter les gens. Thomas Claudio était le passager de la moto. Laurent Assebille, le conducteur, était la personne visée par la police. Quand il y a eu le pare-chocage, Thomas a basculé et sa tête a frappé le trottoir. Un gamin disait que cette mort faisait suite à plusieurs autres dans des cas similaires. L'Histoire est jonchée de ces cas-là. Vous voyez bien que quand quelque chose se passe dans la région parisienne, l'ensemble du territoire national réagit car chacun sait comment ça se passe. Quand vous êtes en garde-à-vue, vous subissez des humiliations, du rabaissement.

Pour revenir des rapports avec la police, le procès de la mort de Thomas Claudio a duré deux ans, à l'image d'autres procès. Il y a eu un non-lieu pour le policier mais la responsabilité de l'État a été reconnue, donc l'État a été condamné à verser des dommages et intérêts. C'est intéressant de comprendre le sens d'une décision comme celle-ci.

La politique de la ville est une tentative d'apporter des solutions mais c'est aussi un problème politique en soi, qui demande d'avoir des interlocuteurs. Or l'État cherche à avoir des interlocuteurs mais il se donne les moyens de les disqualifier. Aujourd'hui, il suffit de regarder les associations qui travaillent sur les politiques publiques et sur la politique de la ville pour voir dans quel état elles sont. Elles sont décimées, elles n'ont plus de moyens alors que les questions auxquelles devait répondre la politique de la ville prennent de plus en plus d'ampleur. On s'interroge aussi sur le maintien de cette politique de la ville dont on a du mal à sortir.

D'ailleurs, fondamentalement, pourquoi faut-il mettre en place une politique spécifique pour des populations qui sont françaises ? En quoi cela se justifie-t-il ? Pourquoi faut-il élaborer une approche particulière alors que les gens sont nés en France, parlent français, ont été éduqués à l'école de la République, se sentent citoyens de ce pays, aiment ce pays ? Ça me fait penser à des enfants illégitimes, ou en tout cas, dont les parents posent de telles conditions de reconnaissance qu'elles sont insurmontables.

GUILLAUME ROUX : Pour ma part, je vais parler de la police, je ne vais pas parler directement d'une gestion coloniale de la banlieue mais de questions qui y sont connectées, c'est-à-dire d'abord la question de la discrimination puis la manière dont la stigmatisation, à la fois des quartiers de banlieues et/ou des minorités ethno-raciales dans ces quartiers. Pour ça, je partirai du thème du ciblage policier, notamment ses différentes formes car elles posent des questions différentes. Le ciblage policier est le fait, pour la police ou pour les policiers, de concentrer une action sur une zone ou sur une catégorie de la population. Le premier niveau est celui des discriminations policières : elles opèrent au niveau du comportement discrétionnaire des policiers. Sur le terrain, les policiers ont une certaine latitude d'action et peuvent opérer des choix, qui ne regardent pas qu'eux-mêmes, mais pour lesquels ils n'ont pas de comptes à rendre directement. Le premier enjeu qui se pose c'est celui des discriminations directes, notamment des actes racistes manifestes, des actes qui sont motivés par un racisme. On vient d'évoquer le cas de violences policières qui peuvent être motivées par un racisme, en tout cas sur lesquelles pèsent un fort soupçon de racisme policier. Ce sont des choses très importantes, je vais passer malgré tout rapidement dessus,

574 morts à la suite d'interventions policières entre 1977 et 2018 ont été recensés par le journal Bastamag, *dont de nombreux jeunes de quartiers populaires.*

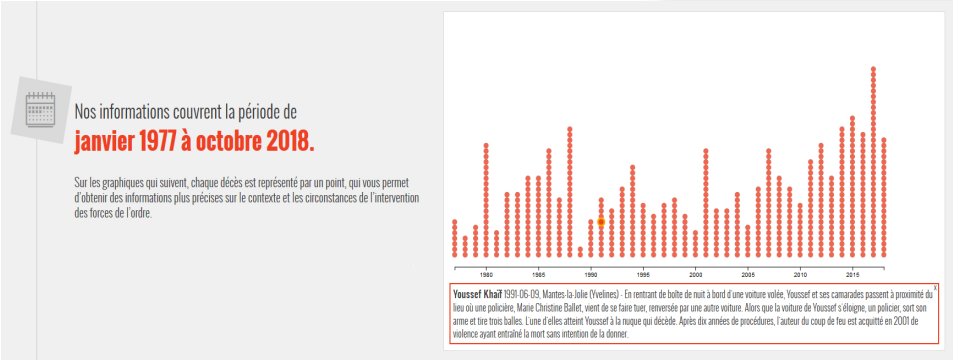

simplement parce que je ne peux pas m'attarder sur tout. Les actes policiers racistes sont, en principe, unanimement condamnés. La question de la condamnation morale de ces actes ne se posent pas vraiment. Les questions qui se posent sont plutôt comment faire connaître ces actes, comment en mesurer l'ampleur, sachant qu'aujourd'hui, les chercheurs ne savent pas très bien faire ça, comment lutter contre le déni de ce type d'actes, déni qui peut apparaître parfois dans les plus hautes institutions de l'État, comment mesurer et combattre l'impunité policière, dont on a vu un exemple tout à l'heure à Vaulx-en-Velin.

Ensuite, toujours au niveau du comportement discrétionnaire des policiers, on a des questions qui se posent autour des contrôles au faciès, dont on ne peut pas toujours savoir s'ils relèvent du racisme mais qui peuvent aussi relever des discriminations indirectes. En gros, c'est l'idée que certains policiers, sans avoir nécessairement d'hostilité envers un groupe, vont décider de cible les membres de ce groupe ou de cette catégorie car ils ont l'impression, en faisant ça, qu'ils vont pouvoir trouver davantage de délits. Typiquement, vous avez des policiers qui vont cibler des personnes noires car ils se disent qu'ils auront plus de chances de trouver des personnes sans-papiers. Dans ce cas-là, on a clairement affaire à une forme de discrimination, ce sont des actes qui ont des conséquences très profondes, en terme de stigmatisation, en terme de sentiment d'exclusion, et de tout ce que ça entraîne derrière. Par ailleurs, je pense qu'on est tous d'accord ici pour dire que cette discrimination est à la fois illégitime et inacceptable, cependant, elle n'est pas complètement, fermement, unanimement condamnée. On a déjà une question qui se pose qui est celle de la condamnation morale. Ces contrôles policiers au faciès sont condamnés par le droit, en principe, mais, comme on en discutait tout à l'heure, le droit à cet égard est relativement ambigu, il permet une certaine latitude d'action. Par ailleurs, au cours de ces dernières années, l'État a été conduit à défendre devant les tribunaux les contrôles au faciès, même si, finalement, il a reconnu leur caractère illégitime. On sait qu'un certain nombre de juges et de procureurs tendent à tolérer cette pratique, ainsi qu'une certaine part de l'opinion publique qui va considérer que la fin justifie les moyens.

Ce dont je voudrais parler aussi, c'est d'un type de discrimination policière qui relève du ciblage policier de la banlieue ou de certains quartiers. Ce ciblage policier ne relève pas du choix de tel ou tel policier comme individu mais qui est décidé au niveau institutionnel, autrement dit, pour reprendre les termes de Sarkozy, « le zonage n'est pas un gros mot ». Au niveau policier, des dispositifs de ciblage sont décidés par l'institution. Cela renvoie à une très longue et à une très ancienne histoire mais si je prends l'histoire récente, on peut mentionner une focalisation, à partir des années 80, de l'action policière sur les quartiers de banlieue avec la création d'unités de police dédiées à ces quartiers.

Je mène des enquêtes dans différents quartiers de Grenoble et, couramment, le simple fait du zonage, c'est-à-dire la présence particulière de policiers sur ces zones, suscitent un sentiment de stigmatisation. Les gens se demandent pourquoi la police est aussi présente ici. Est-ce que ça veut dire que, d'une certaine manière, la population est considérée comme déviante ou comme anormale ? Vous avez aussi des effets de stigmatisation de l'extérieur, par exemple des gens qui disent « Mais que pensent les autres habitants de la ville quand ils passent près du quartier, notamment de Mistral, et qui voient quelque chose qui ressemble à une action guerrière. Vous pouvez aussi avoir l'effet d'un certain acharnement policier, en lien avec toute cette histoire, dont on parlé Pierre-Didier tout à l'heure, de relations population-police qui se sont cristallisées au fil du temps, chaque événement s'ajoutant à un autre événement et augmentant le regard qui va être porté sur une nouvelle action policière. Ces enquêtes de terrain montrent que ce sont des choses distinctes dans l'esprit des gens. Par exemple, dans certains quartiers de banlieue, vous avez des gens qui, personnellement, n'ont pas de problèmes d'interaction individuelle avec les policiers, qui n'ont pas de problèmes de contrôle ou de racisme policier mais qui par contre condamnent très

LES UNITÉS DE POLICE QUI INTERVIENNENT À VILLENEUVE

Outre les unités habituelles de la police (écusson ci-contre), plusieurs unités dédiées interviennent ou sont intervenues dans les quartiers populaires.

BAC (Brigades anti-criminalité), apparues en 1971 à Saint-Denis et généralisées entre 1994 et 1996 à toute la France, elles succèdent aux BSN (Brigades de sécurisation de nuit) et aux BSVP (Brigades de sécurisation de la voie publique), et donc sont historiquement les héritières des Brigades des agressions et violences (BAV, 1953-1962) orientées vers la répression des Algériens à Paris, pendant la guerre d'Algérie.

UTeQ (Unités territoriales de quartier), mises en place en 2008 pour recréer une sorte de police de proximité. Remplacées en 2010 par les BST.

BST (Brigades spécialisées de terrain), créées en 2010. L'œil averti reconnaîtra un Arlequin sur l'écusson de la BST grenobloise. Référence au quartier du même nom ?

fortement les modalités d'action de la police dans leur quartier et les jugent très stigmatisantes.

Au bout du compte, le ciblage policier des quartiers de banlieue interroge la dimension policière de la politique de la ville, dans la mesure où ces dispositifs sont complètement solidaires de la politique de la ville, à plusieurs niveaux. D'abord parce que la politique de la ville a été pensée en référence aux émeutes, donc dans une logique policière, ensuite parce que ces dispositifs reprennent largement les zonages et les catégories territoriales de la politique de la ville et enfin parce que la police intervient directement au sein de différentes instances, notamment les conseils locaux de sécurité, dans la politique de la ville, pour aboutir à une co-définition de la politique de la ville par la police. À cet égard, il faudrait interroger, dans le contexte actuel notamment d'islamophobie, la manière dont cette politique de la ville se reconfigure autour de l'enjeu policier de plus en plus saillant d'anti-radicalisation dans les quartiers de banlieue. On demande à tout un tas d'acteurs sociaux d'intervenir sur ce thème de façon policière.

OMER MAS CAPITOLIN : Je crois aussi qu'il faut essayer de classifier les choses : on a le contrôle au faciès, c'est-à-dire quand on vous contrôle à cause de votre apparence et non dans le cadre de la loi qui prévoit que les contrôles ne doivent se faire que si la personne est en situation de commettre un délit ; et puis il y a les contrôles abusifs, c'est-à-dire cette façon de tenir une population en résidence puisqu'à chaque fois que vous sortez de votre quartier vous avez droit à un contrôle d'identité. Ça c'est la réalité. Et puis il y a la question des violences policières sur laquelle nous, militants, sommes extrêmement prudents, avec une approche dans laquelle on en nie pas qu'il y ait du racisme de la part de certains fonctionnaires de police mais c'est extrêmement compliqué d'aborder le sujet puisque c'est un goulot d'étranglement.

Le rapport avec la police est très complexe. Il n'y a pas une seule solution mais un ensemble de solutions systémiques qu'il faut essayer de mette en place puisqu'on est en face d'une administration La question du fonctionnement et de l'évolution des fonctionnaires à l'intérieur de cette administration pose réellement question, tout comme celle des discriminations systémiques ou structurelles.

Tout à l'heure, on a parlé de Sarkozy. Il faut savoir qu'en tant que ministre de l'Intérieur, en mettant en place sa politique du mérite et du chiffre, Sarkozy a modifié le code de procédure pénale et a fait rentrer trois actes dans ce code, malheureusement pour nous – quand je dis pour nous, c'est-à-dire ceux qui sont un peu colorés – la lutte contre la drogue, la lutte contre les sans-papiers et les infractions routières. Ce sont des actes qui ne nécessitent pas d'enquêtes, du coup ça fait 100 % de résolution dans les statistiques. Vous chopez un gars avec un bout de shit, vous l'emmenez au commissariat, il passe en comparution immédiate, c'est 100 % dans les statistiques. Vous vous faîtes voler votre téléphone lors d'un cambriolage, ils vont vous proposer non pas de porter plainte mais de déposer une main courante. Parce que les cambriolages, ça plombe les statistiques. On a eu des propos sur l'ancien gouvernement, et on a un ministre qui a écrit noir sur blanc, et dans la plainte, parce qu'on a accompagné la première plainte, qui a permis à 15 citoyens de ce pays de déposer une plainte contre l'État, ça a mis sept ans pour aboutir mais on a quand même pu avoir la décision de la cour de cassation qui a condamné l'État français pour profilage ethnique. Il y a une progression : aujourd'hui on reconnaît qu'on contrôle les citoyens à cause de leur apparence. Au delà du fait que l'État ait été condamné pour faute lourde, ça nous a permis d'instaurer une jurisprudence, puisque, aujourd'hui, ce n'est plus à moi la victime de prouver que un policier m'a contrôlé à cause de ma couleur de peau, c'est au policier de motiver le contrôle. Ça paraît simple comme ça mais ça ne se fait pas forcément dans la réalité.

En lien avec cette histoire coloniale dont on parlait, on a accompagné 18 jeunes mineurs du 12e arrondissement qui ont déposé plainte contre une brigade BST pour laquelle est clairement mentionné, dans le rapport de police de mise en place de cette brigade, l'objectif de harceler les jeunes dans l'espace public par tous les moyens. Ils ont ce qu'on appelle un chèque en gris : ça arrange l'État de laisser les choses un peu floues, ça permet à certains fonctionnaires d'aller au-delà des missions, de l'éthique et de la déontologie dans laquelle ils doivent faire leur travail et ça permet à l'État de ne pas prendre ses responsabilités quand un fonctionnaire ne respecte pas les règles. On a vu, lors de l'audience qui s'est déroulé en février dernier, apparaître le terme d'« indésirables ». Je ne sais pas si ça vous évoque quelque chose, je ne suis pas historien mais au 19e siècle, ça désignait les femmes qui avaient des enfants sans être mariées. Ensuite, en 1940, ça a été les femmes, dont Hannah Arendt, arrêtées lors de la première rafle du Vélodrome d'hiver en France [en mai 1940, l'État français de la IIIe République rafle plusieurs milliers de femmes étrangères célibataires, principalement d'origine allemande, réfugiées en

Campagne photo de l'association Stop le contrôle au faciès, en 2011.

France pour fuir le nazisme, et les fait interner dans le sud de la France, prolongeant ce qui avait été effectué avec les réfugiés espagnols à la fin de la guerre d'Espagne, ndlr]. Enfin, ça a été le terme employé par la police parisienne en particulier pour désigner les Algériens dans les années 50 et 60. Aujourd'hui, il faut savoir que quand la police intervient dans les quartiers contre des jeunes, les policiers ont juste à cliquer dans leur logiciel « indésirable » pour justifier leur mission. Avant on appelait un policier un « gardien de la paix », symboliquement ça voulait dire que les policiers venaient apaiser et calmer les choses. On a changé de sémantique, maintenant ce sont des « forces de l'ordre ».

Le problème c'est que nos gamins ont totalement banalisé ces cérémonies de dégradation que sont les contrôles d'identité. Le discours qui consiste à dire « Si t'as rien à te reprocher, ça dure 30 secondes. » Oui, mais pendant ces 30 secondes, tu es affiché dans ton quartier devant tout le monde, tu peux avoir ton employeur, ta belle-mère, qui passe, qui te vois les jambes écartées en train de te faire palper par un flic, et qui tout de suite va se dire « Ah, il a fait quelque chose... » Sauf que si ce contrôle a nécessité une vérif', on vous emmène au poste de police, vous y passez deux heures, quatre heures, six heures et qu'au bout de six heures on vous dit : « Dégage ! », il n'y a pas de trace… Vous faîtes chier votre chien dans la rue, vous avez une trace écrite, vous garez mal votre bagnole, vous avez une trace écrite, vous passez, en tant que citoyen, six heures dans un commissariat, il n'y a aucune trace… Les contrôles d'identité ne sont pas enregistrés. Il faut réfléchir sur les impacts, autant sur les citoyens contrôlés que sur le travail de la police. Il s'agit aussi, en tant que citoyen, d'évaluer la police – et c'est là un des problèmes de notre police qui ne veut pas qu'on l'évalue. Notre police ne veut pas parler de son travail et je suis interpellé, en tant que citoyen, de la question de l'efficacité de la police. Quand on est dans ce climat d'attentat et autres, on se dit qu'il faut du renseignement. La police ne peut pas être efficace s'il n'y a pas de renseignement. Pour cela la question de l'efficacité policière est un vrai souci. Sur un semestre, en France, 48 fonctionnaires se sont suicidés. Il y a un vrai problème. Autant on parle de la question des discriminations et certains policiers ne sont pas dans une dynamique discriminante ou raciste, et on lui explique que… Avant, les policiers partaient en patrouille, ils voyaient quelque chose, ils intervenaient. Aujourd'hui, le commissaire dit au policier : « Aujourd'hui tu me fais 15 gardes à vue. » Que fait le policier ? Il va taper sur tout ce qui est coloré. Il se dit, si je prends un Chinois ou un Noir, il est peut-être sans papiers. Si je prends un jeune, il a peut-être du shit sur lui.

À LIRE AILLEURS

▶ ***La police et les indésirables*, de Magda Boutros, revue La vie des idées, essai dans lequel l'auteure revient sur la plainte des 18 mineurs du 12e arrondissement de Paris, évoquée par Omer Mas Capitolin. Lire en ligne : https://laviedesidees.fr/La-police-et-les-indesirables**

Même si certaines choses avancent, comme la stratégie des plaintes collectives. On a aidé 18 mineurs à porter plainte contre la police, non seulement pour des insultes racistes – « face de pneu », « parasite », « nuisible », « rat » – tout ce qu'on peut prendre dans la tronche, mais surtout pour des palpations – qui doivent être exceptionnelles selon le code de procédure – allez vas-y que je te mets la main entre les jambes, je te palpe les couilles, je te touche les parties génitales, je demande à un gamin de 14 ans de se déshabiller complètement. Qui peut imaginer qu'un gamin, à la sortie du collège, a planqué un bout de shit dans son anus ? Personne ! Mais on a des policiers qui viennent arrêter des gamins à la sortie du collège. Et ce qui est difficile pour ces gamins, c'est que leur petits copains blancs avec qui ils étaient en train de discuter ne subissent pas ça. En terme de résilience ou de sentiment d'appartenance, on est en train de bouffer nos mômes et on nourrit quelque chose qui est extrêmement néfaste pour la société entière.

PIERRE-DIDIER TCHÉTCHÉ APEA : Pour en revenir à la police, je ne suis pas tout à fait d'accord avec Omer Mas Capitolin – même si j'apprécie ce qui a été dit – sur la manière dont les habitants sont pris en otage. Il s'est passé des tas de choses, dans des tas de villages de France autres que les quartiers. Par exemple les violences des agriculteurs qui très régulièrement brûlent et saccagent des choses. On a jamais vu la police ou la gendarmerie venir et prendre en otage tout un village parce que parmi eux il y aurait eu des personnes qui seraient venues troubler l'ordre public. Ici, à la Villeneuve, les habitants ont été pris en otage ! C'était compliqué pour rentrer et sortir du quartier et ça, ça n'était pas normal. Il y a quelques années, à Vaulx-en-Velin, Khaled Kelkal, un jeune homme, a été impliqué dans des problèmes de terrorisme. Vaulx-en-Velin est une presqu'île, rattachée à Lyon par trois ponts. Ces trois ponts étaient bloqués. Dans la ville, on avait inversé le sens des rues, des rues à double-sens étaient devenus à voie unique. Il y avait un déploiement de policiers et de CRS, dès qu'on sortait de chez soi, des lampes éclairaient les habitants à des centaines de mètres. Là on est dans la prise en otage. Il y a eu quelques années des couvre-feux. Même le fait de solliciter des responsables religieux face à des jeunes qui posent des questions sociales et politiques, alors qu'à tout bout de champ on prône un État laïc.

ETHNICISATION DES QUARTIERS ET SÉGRÉGATION SOCIALE

MARIE-HÉLÈNE BACQUÉ : Pour répondre à la question de l'ethnicisation des quartiers et pour faire le lien avec la question coloniale, il me semble que la question des quartiers populaires n'est pas réductible à la question coloniale parce que d'autres populations que celles venant des anciennes colonies vivent dans les quartiers populaires, parce qu'il y a une grande diversité des populations qui arrivent aujourd'hui en France. Par exemple la communauté chinoise ou indienne. Tout à l'heure j'ai fait un petit détour par le 19e siècle parce qu'il y a aussi une question sociale qu'on ne peut pas éviter. En même temps, la question coloniale est totalement imbriquée avec celle des quartiers, ce qui rend complexe le débat.

Pourquoi les quartiers se sont ethnicisés ? D'abord pour des questions sociales. Parce que les classes populaires sont d'abord soit des populations émigrées, soit des populations minorisées. Elles forment aujourd'hui toute une part de la classe ouvrière, des emplois de service, parce que ce sont, pour une part, des populations qui sont arrivées en France sans qualification, c'est pour ça aussi qu'on est dans une situation qui se heurte à un plafond de verre quand on veut prendre l'ascenseur social. On a aussi des politiques publiques de construction de logements dans lesquelles on peut observer une certaine continuité avec les politiques coloniales ou post-coloniales. Certains grands ensembles ont été conçus et construits comme des grands ensembles de diversité sociale, avec plusieurs types de logements. Mais il y a beaucoup de grands ensembles, comme à Aulnay-sous-Bois ou à Mantes-la-Jolie, qui ont été construits pour accueillir des populations qu'on faisait venir d'Algérie et du Maroc pour travailler dans l'industrie automobile dans des conditions proprement coloniales.

Dessin de Nicolas Filloque pour Manière de voir *(octobre 2006).*

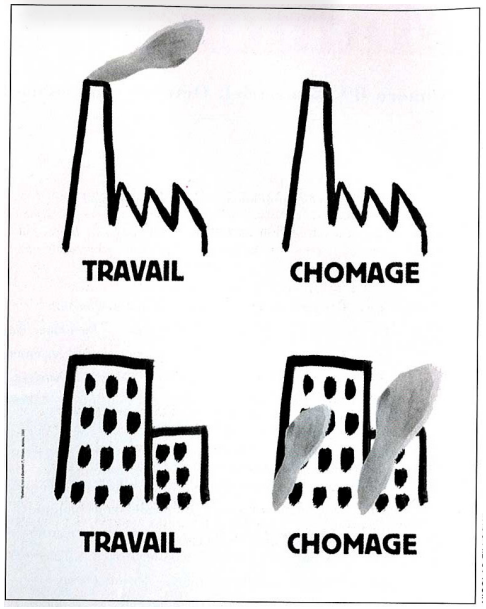

Il y a toute une série de témoignages qui racontent qu'on venait chercher les gens dans les villages en Algérie et au Maroc mais qu'on ne voulait surtout pas une main d'œuvre qui puisse être un peu éduquée ou qualifiée parce qu'elle aurait pu se rebeller. Là, il y a bien un lien avec des enjeux coloniaux ou post-coloniaux. Il y a eu aussi les populations arrivées après la guerre d'Algérie, notamment les harkis et les pieds-noirs, qui ont été concentrés d'urgence dans des cités, auxquelles on n'a pas permis d'avoir une mobilité résidentielle. On a fixé des populations.

En 1977, la loi Barre [la loi du 3 janvier 1977 crée des prêts pour l'accession à la propriété, ndlr] a développé le modèle d'accession au logement qui a largement attiré les classes moyennes qui vivaient encore dans ces quartiers. En leur permettant d'accéder à la propriété, on a fait partir ces classes moyennes. Il y a des politiques de peuplement qui sont liées au financement 1 % : ce sont les entreprises qui financent la construction de logements dans certains quartiers et qui ont eu, pour certaines, des politiques de peuplement racialisées. Par exemple, à Gennevilliers, on ne logeait pas n'importe quelle population dans n'importe quel quartier. Il y a des quartiers entiers de Marocains qui travaillaient dans les usines automobiles.

La question raciale parcourt l'ensemble des politiques de peuplement. D'ailleurs il n'y a qu'en France qu'on parle de politique de peuplement. Je ne sais même pas comment le traduire quand j'écris un article en anglais, les gens me regardent avec de gros yeux.

Aujourd'hui, on nous parle de mixité, on nous dit qu'il y a trop de populations pauvres dans certains quartiers. Mais derrière les populations pauvres, c'est la question des populations minorisées qui est complètement euphémisée. On voudrait faire d'autres politiques de peuplement mais ça non plus ça ne peut pas fonctionner car derrière l'idée de mixité sociale, il y a l'idée que les quartiers populaires et les quartiers d'émigration seraient en soi un problème. Je ne le pense pas. Le fait qu'il y ait des quartiers d'accueil de populations étrangères n'est pas en soi un problème. Ce qui l'est, c'est que les populations qui y habitent n'ont pas accès à d'autres logements, ne puissent pas les quitter et y sont enfermées.

Le problème c'est le droit à la ville et le droit au logement, ce n'est pas le fait qu'il y ait des quartiers populaires. Je crois qu'en retournant la question, en retournant la revendication, on change le débat politique. La mixité sociale n'est pas l'enjeu aujourd'hui, c'est l'accès à la ville pour tous, à égalité, sans discrimination. Or, aujourd'hui, la discrimination par rapport au logement n'est pas mesurable car les statistiques [ethniques, ndlr] sont interdites. Il y a quelques années, une enquête avait été faite sur l'accès au logement social et la discrimination mais elle a dû être arrêtée car il n'y a pas le droit de faire des statistiques. Idem pour les discriminations au sein de l'école. Les seules études qui existent sont faites à partir du nom de famille. On n'a pas d'élément pour pouvoir mesurer les discriminations. Or, pouvoir mesurer, c'est pouvoir dénoncer.

INTERVENTION DU PUBLIC : Cette question de l'ethnicisation, quand vous passez le jeudi après-midi à Villeneuve, vous voyez le marché, je trouve ça super beau. Il y a des gens qui viennent d'ailleurs et ces gens, ce sont des Noirs, des Arabes, et alors ? On m'a déjà interpellée sur le fait que c'était un vrai souci, parce que les jours de marché, il y avait peut-être mille personnes qui venaient et toutes étaient « ethniques ». Moi, j'ai répondu « Comment ça « ethnique » ? Moi, toi ? Ça dépend comment on se place. » J'ai eu le sentiment que quand on est propriétaire, car on est quand même dans un quartier où il y a du logement mixte, quand on voit le prix du logement a baissé, ça renvoie l'idée que quand on vit avec des Noirs ou des Arabes, qu'on est déclassé. Je trouve cela assez violent. Les Noirs et les Arabes ne sont pas un problème. Mes enfants ont des copains kosovars, maliens, tunisiens, marocains, ils ont le monde dans leur école.

C'est sûr que ce qu'on laisse faire dans les quartiers, la drogue, d'avoir des dealers en bas de chez soi – il faut dire la vérité, on n'a pas envie de vivre avec des dealers en bas de chez soi, même s'ils ne nous embêtent pas, eux ils veulent que tout se passe tranquillement – on n'a pas envie de voir sa fille passer en bas, le soir à 20 heures, ça fait peur. Pourtant c'est des gamins qu'on voit grandir, on les connaît, mais à un moment donné… Comment fait-on pour qu'à la fois le prix des logements augmente et qu'on dise aux gens « Venez comme vous êtes ! » ? Ici c'est bien, en plus on a un parc de 14 hectares.

Pierre-Didier Tchétché Apea fait partie des fondateurs de l'association Agora, créée à Vaulx-en-Velin suite à la mort de Thomas Claudio, tué par la police en 1990, et les émeutes qui l'ont suivie.

Marie-Hélène Bacqué est professeure d'études urbaines à l'Université Paris Ouest. Elle a corédigé, avec Mohamed Mechmache, le rapport Pour une réforme radicale de la politique de la ville*, remis au gouvernement en 2013. Elle a participé à la création de la coordination nationale des quartiers populaires Pas sans nous.*

Omer Mas Capitolin est animateur social et président de l'association La Maison communautaire pour un développement solidaire.

Guillaume Roux est chercheur au laboratoire Pacte sur les rapports population-police et sur la construction des discriminations.

Le texte de ce cahier est issue des interventions de Pierre-Didier Tchétché Apea, Marie-Hélène Bacqué, Omer Mas Capitolin et Guillaume Roux, le 26 avril 2018.

Université Populaire Villeneuve 2017 - 2018

L'Université Populaire se veut un outil permanent :
Au service d'une meilleure compréhension des grandes évolutions et phénomènes de société
Au service des habitants du quartier favorisant l'échange et l'écoute dans la convivialité
Au service de l'action des habitants
L'Université Populaire est un lieu de confrontation d'idées afin de construire « du commun » à partir de nos différences en prenant en compte les rapports de pouvoir et de domination.
L'Université Populaire s'inscrit dans l'histoire du territoire pour réaliser ces objectifs l'Université Populaire se donne pour mission' :

- d'accompagner l'émergence de la demande des habitants en recueillant les avis, les besoins, en les organisant et en permettant de construire des réponses à des questions identifiées.
- de transmettre et renouveler les savoirs issus de l'expérience des habitants, des acteurs du quartier et les croiser avec les savoirs universitaires.
- de renforcer la liberté d'expression et de développer l'esprit critique en favorisant la confrontation des idées, en récréant des espaces de débat et de conflit dans le respect de chacun.
- de favoriser la créativité.
- de travailler les questions dans la durée.

L'Université Populaire n'est pas une École comme les autres. Elle ne propose pas uniquement des cours, des conférences savantes mais s'appuie sur l'expression des citoyens. Les contenus et les méthodes sont conçus par les habitants.